

# Compte-rendu de la réunion plénière du 13 mai 2024

---

Lieu : Salle Clara-Anna, 5 rue du Presbytère Lyon 8<sup>e</sup>

Présents :

- Habitants : 24 (dont 1 représentant du conseil de quartier Monplaisir)
  - M. Hubert Bécart, élu référent du conseil de quartier
- 

## 1. Présentation par Mme Sandrine Serpentier-Linarès de sa fonction de Médiatrice de la ville de Lyon :

La ville de Lyon a instauré un médiateur institutionnel par délibération du 19 janvier 2023. La procédure de recrutement a eu lieu en juillet 2023 pour un démarrage opérationnel de la nouvelle institution le 2 janvier 2024. Mme Serpentier-Linarès a été nommée pour 6 ans par un jury transpartisan formé au sein du conseil municipal. Son contrat est non renouvelable ni révocable (sauf motivation expresse, selon les modalités prévues par son contrat). Elle n'est ni agent de la collectivité ni élue. Elle a un statut totalement indépendant. Elle n'a aucun pouvoir de coercition ou de sanction.

Sa mission est de répondre aux demandes des usagers en cas de différend avec la ville de Lyon pour obtenir une réponse à une demande préalable, comprendre ou contester une décision, choisir le moyen approprié pour dénouer un conflit avec l'administration de la ville.

Toute personne ou collectif peut la solliciter. Il n'est pas nécessaire d'être habitant à Lyon ou de nationalité française. Le recours à la Médiatrice est totalement gratuit. La procédure donne toute garantie de confidentialité.

Son bureau est situé à l'annexe de l'hôtel de ville. Elle assure aussi des permanences dans les mairies d'arrondissement. La saisine peut être effectuée par courrier, mail, téléphone ou lors de ses permanences, avec ou sans rendez-vous.

Elle peut intervenir sur tous les domaines de compétences de la ville de Lyon : tranquillité publique, transport, crèche, stationnement, piscine, logement social, cimetières, urbanisme, usage de la voie publique... Si le recours n'entre pas dans le champ de compétence de la Médiatrice, elle réoriente la personne vers le bon service.

Lorsque que la procédure de médiation est enclenchée, la Médiatrice alerte le service concerné, elle demande communication de toutes les pièces relevant du litige. Elle constitue un dossier

porté à la connaissance du service. Selon le différend, chaque partie est reçue en entretien individuel, puis les parties sont réunies en vue trouver une solution amiable. Au terme de la procédure, un courrier de réponse détaillé est adressé à la personne requérante. En cas d'absence d'accord, la Médiatrice peut rendre un avis, faire une proposition de solution, ou clore le dossier.

Chaque année, la Médiatrice établit un rapport sur les dysfonctionnements administratifs constatés dans les différents services de la ville. Ce rapport présente les procédures mises en place pour corriger ces dysfonctionnement et enclencher des dynamiques d'amélioration. Le rapport est rendu public, il est présenté (mais pas voté) au conseil municipal.

### Points soulevés lors de l'échange avec les participants :

- L'équivalent de la Médiatrice de la ville de Lyon n'existe pas au niveau de la Métropole. Celle-ci a expérimenté puis adopté une forme de médiation pour traiter les litiges avec ses propres agents.
- La durée d'une procédure de médiation varie en fonction de la réactivité du service concerné et des éléments apportées par la personne requérante.
- Une centaine de saisines ont été formulées depuis janvier 2024. 50% étaient soit prématurées en l'absence de recours formulé auprès du service concerné, soit hors compétence de la Médiatrice et ont donc été redirigées.
- Tous les trimestres un compte-rendu du nombre de saisines concernant leurs services est transmis aux maires d'arrondissement.
- Un conseil de quartier peut saisir la Médiatrice.
- Il existe une association regroupant une soixantaine de médiateurs du type de celui de la ville de Lyon. Cette association a établi une charte des médiateurs et tient à jour des données statistiques, accessibles en ligne, qui permettent d'évaluer les bénéfices apportés par les procédures de médiation pour le traitement des contentieux.

Des remerciements sont adressés à Mme la Médiatrice pour sa disponibilité et le grand intérêt de sa présentation devant le conseil de quartier.

### Pour contacter la Médiatrice :



**Par téléphone au 04 26 84 12 16**



**Par courrier simple :** accompagné du formulaire disponible sur la page [mediation.lyon.fr](https://mediation.lyon.fr) et a minima de la décision à l'adresse suivante :

*Médiatrice de la Ville de Lyon*

*BP 1065*

*69205 Lyon cedex 01*



**Par internet** via la création d'un compte usager sur [mediation.lyon.fr](https://mediation.lyon.fr)



**Par dépôt en Mairie d'arrondissement** sous enveloppe prévue à cet effet à l'accueil.



**Lors de la permanence** organisée par le service du Médiateur. Tous les détails disponibles en Mairie d'arrondissement



## 2. Activités du Conseil de quartier :

### 2.1 Commission Urbanisme :

La commission est intervenue pour proposer un réaménagement de la place située au début de la rue Fonlupt. Ce point sera relancé à l'issue des travaux de la VL7. Elle travaille actuellement sur des idées de réaménagement du pont de la rue Croix-Barret et du débouché sur la rue de Montagny. Suite à un sondage mené auprès des habitants, plusieurs scénarios sont envisagés :

- **Proposition 1** : établir une continuité de la piste cyclable bidirectionnelle existant côté 7e arrondissement, devant l'école Wangari Maathai, jusqu'à la future VL7 route de Vienne. Sur le pont, végétaliser là où cela est possible, refaire les éclairages et la peinture, installer des panneaux d'information au sujet des sites SNCF, installer des aménagements pour réduire la vitesse des voitures.
- **Proposition 2** : refaire le carrefour des rues Croix-Barret/Chollat/Montagny ; aménager le petit « terrain vague » à l'angle Croix-Barret/Montagny. Créer un point d'accès qualitatif au quartier du Grand Trou. À terme, envisager une requalification de la rue de Montagny dans sa partie située le long des voies ferrées.
- **Autre proposition** : mettre en place une ligne de transport en commun qui relierait le quartier Grand Trou au Métro B Jean Jaurès

L'enjeu est d'améliorer la sécurité des déplacements sur cette desserte, d'assurer une complémentarité harmonieuse des usages (piétons, cyclistes, automobiles), de contribuer à un désenclavement du quartier du Grand Trou.

M. Bécart indique que des passages piétons vont être matérialisés au carrefour, dès que les travaux de la nouvelle résidence étudiante seront terminés.

### 2.2 Commission Tranquillité publique :

Elle travaille sur les thématiques propreté, sécurité, incivilités, végétalisation. L'objectif est de centraliser des signalements sur ces thématiques pour que l'équipe d'animation soit en mesure d'intervenir auprès des bons interlocuteurs en cas de besoin. L'accent est mis sur l'intérêt de l'application Toodego, qui se révèle particulièrement efficace pour les signalements de dépôts sauvages. Pour utiliser Toodego il est nécessaire de se créer un compte personnel sur le site :

<https://www.toodego.com/>.

Le site est très facile d'utilisation et propose de nombreuses fonctionnalités (voir ci-contre).

Si vous n'avez aucune réponse suite à votre signalement n'hésitez pas à envoyer un mail au conseil de quartier à l'adresse suivante : [cq8gtmavpg@gmail.com](mailto:cq8gtmavpg@gmail.com)



### 2.3 Commission Histoire et patrimoine :

En attente de finalisation du projet de création d'une bande dessinée sur l'histoire du quartier.

### 2.4 Proposition de création d'une commission Économie locale, commerces et services :

L'objectif serait de veiller à la diversité de l'offre commerciale sur le quartier, de faire un inventaire de cette offre, de repérer des surfaces disponibles qui pourraient être ré-investies par des activités économiques ou de services utiles pour le quartier. Commission en cours de constitution, en recherche de membres.

M. Bécart suggère de se rapprocher de l'association de commerçants AVEC et d'associer à la démarche les commerçants de la rue Pierre Delore. Mme Claire Perrin, élue 8e en charge du commerce est déjà intervenue devant le conseil de quartier. Elle pourrait être sollicitée à nouveau pour une présentation actualisée de la situation.

À noter qu'il existe dans certains arrondissements de Lyon un Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA), auquel participent des élus, des représentants des associations de commerçants et d'organisations professionnelles, des instances de démocratie locale (CdQ notamment). Est-ce qu'un tel conseil sera créé sur le 8e arrondissement ?

### 2.5 prochaines échéances pour le conseil de quartier :

- **Judi 16 Mai, 18h30** : réunion concernant l'utilisation des salles municipales du quartier et leur amélioration (Fonlupt, Clara-Anna)
- **Mardi 21 Mai, 18h30-20h** : déambulation-diagnostic Petite Guille/Moulin à Vent
- **Judi 23 Mai** : rencontre avec le commissaire-enquêteur (modification n°4 du PLU-H). Aucune des propositions formulées par le conseil de quartier lors de la phase de concertation n'a été retenue. Rappel de ces propositions :
  - classement EVV (Espace Végétalisé à Valoriser) de l'Espace Antoine Dumont pour préserver le caractère espace vert de ce lieu ;
  - prévoir une structure publique de type centre social sur le dernier espace disponible du quartier rue de Montagny, à proximité du QPV<sup>1</sup> Moulin à Vent.
  - classement EBP (Élément Bâti Patrimonial) de 2 immeubles conçus par Auguste Chollat à l'angle rue Carrier/route de Vienne, du portail monumental qui donne sur le cimetière des sœurs des Hospices Civils rue Pierre Delore, et de la façade de l'ancienne clinique Saint Vincent de Paul.
- **Judi 23 Mai** : Dialogues des Conseils de quartier auquel sont invités des représentants de tous les CdQ de la ville.
- Demande de rencontre de l'équipe d'animation avec Monsieur Berzane, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, en attente. Une liste de questions a été transmise, reprenant des points régulièrement abordés en conseil de quartier. Un compte-rendu de la réunion sera diffusé<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> QPV : Quartier relevant de la Politique de la Ville.

<sup>2</sup> Depuis la date du conseil de quartier, la rencontre avec M. le Maire du 8e arrondissement a été fixée au 12 juin 2024.

### 3. Vie du quartier : fêtes et animations

- **Samedi 8 Juin** : En Route de Vienne, jeu de piste, financé par APICQ (somme attribuée par la ville sur dossier constitué par le conseil de quartier). Mis en place par le café associatif. Départ de 16h à 17h à la MJC Espace 4 Vents. Arrivée 8 rue Chalumeaux : musique, buvette.
- **Organisés par la MJC des 4 Vents** :
  - 31 Mai : Méli-Mélo, 17h-22h. Fête de fin d'année : ateliers, démonstrations, jeux, expositions, concert, repas sur inscription
  - Vendredi 7 Juin : soirée cinéma
  - Fête de la musique le 21 Juin au Stade Dumont
- **Un long fleuve tranquille** : Exposition sur l'histoire de l'hôpital Saint Jean de Dieu à l'occasion du bicentenaire de sa création (1824-2024). Ouverte jusqu'au 31 octobre, du mercredi au dimanche de 11h à 18h. D'autres événements sont programmés.
- **7 et 11 Juin** : Jazz & Co sur la Route de Vienne, organisé par la SELGT, au parc du Clos Layat

### 4. Libres échanges avec les participants

- Fin du bail du Dojo de la rue Audibert-et-Lavirotte. L'association utilisatrice ne pourra pas supporter la hausse du coût de la location. À proximité, au carrefour de la rue Pierre Delore, l'ancien commerce Sodicycle est fermé depuis plusieurs mois. M. Bécart confirme le refus de la mairie d'arrondissement d'autoriser l'installation d'un supermarché pour éviter la concurrence du petit commerce local et la pression du stationnement automobile. Le garagiste installé rue Delore aurait également fermé. Les habitants se posent beaucoup de questions sur l'avenir de ce secteur.
- Problème du bureau de poste de la route de Vienne dont les horaires d'ouverture sont de plus en plus réduits. Inquiétude des habitants qui tiennent à ce service public de proximité, et à l'unique borne de retrait d'argent liquide présente sur le quartier.
- Route de Vienne, Emmaüs Connect a déménagé pour s'installer dans le quartier Jet d'Eau. Que deviendront les locaux, gérés par un bailleur social ?
- Stade Antoine Dumont : la rénovation du stade prévoit la pose d'un revêtement synthétique, voté au conseil municipal du 14/05, financé par la Direction des sports de la ville de Lyon. Crainte que le stade soit réservé à l'usage exclusif des clubs de football et que d'autres usages plus informels et familiaux ne soient plus possibles.
- Problèmes d'usage du trottoir de la rue Pierre Delore, notamment le long du cimetière de la Guillotière. La piste cyclable s'interrompt brutalement au niveau du crématorium. Vélos et deux-roues motorisés circulent sur ce trottoir, mettant en danger les piétons.
- Sur le jardin public de la rue Benoit Bernard : présence de chiens parfois agressifs avec des propriétaires qui organisent des combats entre animaux. Grave conflit d'usage avec les familles et les nourrices s'occupant d'enfants en bas âge.
- Rue Pierre Delore et rue Fonlupt : saturées aux heures de pointe, du fait des travaux de la VL7.
- rue du Moulin à Vent, côté 8e, présence d'une haie non entretenue qui gêne le cheminement des piétons. Le conseil de quartier a déjà été alerté sur ce point.

(Compte-rendu établi par Michel L. à partir des notes d'Océane C.)

Prochaine réunion plénière du Conseil de quartier :  
lundi 1er juillet 2024, 19h (école Marie Bordas)